



PRÉFÈTE DE LA SEINE MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS

ROUEN, LE 23 NOVEMBRE 2016

Service : DIRECTION

Affaire suivie par : B. Schmitz
☎ : 02 32 81 82 37
Télécopie : 02 35 72 52 76
✉ : ddpp@seine-maritime.gouv.fr

n° dossier :
n° départ : BS/AY/SORA DDPP76-2016-06778

Communiqué à l'attention des chasseurs utilisant des appelants pour la chasse au gibier d'eau

Objet : Influenza aviaire

P.J. : liste des communes à risque élevé

Des cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été détectés chez les oiseaux sauvages et dans des élevages commerciaux en Hongrie, en Pologne, en Allemagne, en Croatie, aux Pays Bas, au Danemark et également autour du lac de Constance, à la frontière entre la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche. La Suisse a également notifié un cas détecté sur le lac Léman.

L'Agence nationale d'évaluation de la sécurité sanitaire d'alimentation, de l'environnement et du travail a rendu un avis imposant d'élever le niveau de risque pour le territoire national. Un arrêté du ministre de l'agriculture, publié le 17 novembre 2016, a ainsi relevé le niveau de risque à "modéré" pour l'ensemble du territoire métropolitain et "élevé" pour certaines zones à risque particulier (zones humides notamment).

Cette évolution du niveau de risque conduit à la mise en place de mesures particulières concernant les appelants pour la chasse au gibier d'eau.

A la date du 24 novembre 2016, ces mesures sont les suivantes :

Dans les communes à risque élevé (liste des 46 communes en pièce jointe) :

Le transport d'appelants est interdit, y compris le transport des appelants des autres communes vers cette zone à risque élevé.

Les appelants ayant été mis en place avant la publication de l'arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène (publication au journal officiel du 17 novembre 2016) peuvent être utilisés pour la chasse, mais ils ne peuvent être déplacés.

Dans les communes à risque modéré (autres communes du département) :

Le transport et l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau sont réglementairement autorisés. Néanmoins, afin de prévenir tout risque de diffusion du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène, ces mouvements doivent être limités au maximum.

Je vous remercie de veiller à une application stricte de ces mesures dont l'objectif est d'éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages d'oiseaux contre le risque qu'il représente.

J'attire votre attention sur le fait que ces dispositions sont celles applicables au 24 novembre 2016 mais qu'elles peuvent être amenées à évoluer ; ces évolutions seront portées à votre connaissance par le biais de votre fédération.

Mon service reste à votre disposition pour toute information complémentaire.



Le directeur départemental,

Benoît TRIBILLAC

Annexe : Liste des communes à risque élevé

SEINE-MARITIME	76476	PORT-JEROME-SUR-SEINE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76169	LA CERLANGUE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76239	EPRETOT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76270	FONTAINE-LA-MALLET	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76281	LA FRENAYE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76296	GAINNEVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76305	GONFREVILLE-L'ORCHER	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76329	GRUCHET-LE-VALASSE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76341	HARFLEUR	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76351	LE HAVRE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76384	LILLEBONNE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76388	LINTOT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76401	ARELAUNE-EN-SEINE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76421	MELAMARE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76447	MONTIVILLIERS	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76471	NORVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76473	NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUTT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76481	OCTEVILLE-SUR-MER	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76489	OUDALLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76499	PETIVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76522	LA REMUEE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76533	ROGERVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76552	SAINTE-ADRESSE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76556	SAINT-ANTOINE-LA-FORET	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76563	SAINT-AUBIN-ROUTOT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76592	SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76596	SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76616	SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE

SEINE-MARITIME	76622	SAINTE-MAURICE-D'ETELAN	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76627	SAINTE-NICOLAS-DE-LA-TAILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76647	SAINTE-ROMAIN-DE-COLBOSC	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76657	SAINTE-VIGOR-D'YMONVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76658	SAINTE-VINCENT-CRAMESNIL	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76660	SANDOUVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76684	TANCARVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76712	LA TRINITE-DU-MONT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76727	VATTEVILLE-LA-RUE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76164	RIVES-EN-SEINE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
SEINE-MARITIME	76101	BLANGY-SUR-BRESLE	VALLEE DE LA BRESLE
SEINE-MARITIME	76255	EU	VALLEE DE LA BRESLE
SEINE-MARITIME	76374	INCHEVILLE	VALLEE DE LA BRESLE
SEINE-MARITIME	76394	LONGROY	VALLEE DE LA BRESLE
SEINE-MARITIME	76441	MONCHAUX-SORENG	VALLEE DE LA BRESLE
SEINE-MARITIME	76507	PONTS-ET-MARAIS	VALLEE DE LA BRESLE
SEINE-MARITIME	76528	RIEUX	VALLEE DE LA BRESLE
SEINE-MARITIME	76711	LE TREPORT	VALLEE DE LA BRESLE